

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du Jeudi 18 Février 2021 à 20h00

Date de Convocation 05 Février 2021
Affichage : 05 Février 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni à huis clos à la salle de la garderie, en raison de la crise sanitaire et des mesures de lutte contre la propagation du virus COVID 19, sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC – Marie-Christine NOSLAND – Nadine CORBEL – Claude PAPADOPOULOS – Dominique ABALAIN – Bruno DE VILLELE – Séverine LEBRUN – Jean-Pierre BATTAIS – Virginie ROBIOU – Céline ROUVRAIS – Frédéric CHEVILLON – Marie-Hélène BRANDILLY – Christian DARTOIS.

Absents Excusés : Frank SAMSON – Véronique PICHERIT.

Mr Bruno DE VILLELE a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 14 Janvier 2021 soumis à approbation est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il est proposé à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour ;

- Devis pour le marquage voirie,
- Devis d'acquisition d'une cuve à fuel,
- Gestion des clefs du local associations,
- Remplacement de poutres pour les cloches de l'église.

La proposition est adoptée.

Délibération 2021/13	Mise en location du logement à l'étage de la mairie
---------------------------------------	--

La SAS BÂTI RÉCUP' ARCHITECTES – représentée par Sarah FRUIT et Julie POUTAS, demande à louer les locaux à l'étage de la mairie, pour leur servir de bureaux, dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle.

Vu les pièces fournies sur la situation juridique de leur activité,

Après délibération, le conseil municipal décide :

- De louer le logement de l'étage de la mairie à la SAS BÂTI RÉCUP' ARCHITECTES – représentée par Sarah FRUIT et Julie POUTAS, pour un usage professionnel, à compter du 1^{er} mars 2021,
- De fixer le loyer mensuel à 380€ ; les frais d'eau, électricité, téléphone, de redevance ordures ménagères sont à la charge de l'occupant,
- D'établir un bail professionnel de location, à l'étude de Maître LAMBELIN, Notaire à TINTENIAC,
- De Laisser les frais de bail à la charge exclusive du locataire,
- De la réalisation par les services de la commune d'un état des lieux à la signature du bail,

- De prévoir le changement d'affectation de ce logement jusqu'alors réservé pour un usage d'habitation ; étant bien précisé qu'il ne devra pas y avoir de réception de public dans ces locaux,
- De donner pouvoir de signature au Maire, de toutes les pièces se rapportant à cette location.

Délibération 2021/14	Bâtiments communaux – Tarifs de location de la salle Mise à disposition de la salle polyvalente
---------------------------------------	--

Considérant le règlement intérieur dressé par la commission, ainsi que le contrat de location au public privé, et la convention de mise à disposition de la salle polyvalente aux associations

Considérant les tarifs proposés ci-dessous,

Propositions de tarifs de location de la salle au Public

Forfait location	Résidents SAINT THUAL		Extérieurs ou asso hors commune	
	nouveau	ancien	nouveau	ancien
week-end				
samedi 09h00	250.00 €	310.00 €	375.00 €	375.00 €
dimanche 18h00				
journée	avec cuisine 175,00€	235.00 €	250.00 €	280 €
09h00 - 18h00	sans cuisine 125,00€		200.00 €	
vin d'honneur (*)				
(4 heures max)	50.00 €	46.00 €	75.00 €	72.00 €
décès		15.00 €		

* Vin d'honneur : réception à l'issue d'une cérémonie (mariage ou enterrement) célébrée dans la commune

Tous les tarifs sont avec consommation électrique **en plus**, à raison de 0.20€/consommation relevée

Propositions de tarifs de location de la salle pour les associations de SAINT THUAL uniquement

	nouveau	ancien
Activités courantes	gratuit	gratuit
Assemblée générale	gratuit	gratuit
Manifestation à but lucratif		40€ + conso électrique
1 week-end ou jour férié/an	gratuit	
Manifestation à but lucratif *	50€ + conso électrique	40€ + conso électrique
2ème week-end ou jour férié/an	Plein tarif + consommation électrique à partir du 3ème week-end ou jour férié	
Association avec manifestation caritative	conso électrique (limite 3/fois par an)	40€ + conso électrique

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve le règlement intérieur, le contrat de location, et la convention de mise à disposition aux associations, tous les documents joints à la présente délibération,

- Approuve les propositions de tarifs mentionnés dans les deux tableaux ci-dessus qui seront transmis aux associations à titre d'information,
- De mettre à disposition des associations un cahier de liaison afin d'y consigner les anomalies relevées, lors de l'usage de la salle dans le cadre d'activités courantes ou non.

Délibération 2021/15	Non mise à disposition de la salle pour les cérémonies funéraires
---------------------------------------	--

La municipalité a été questionnée sur les obligations des communes qui disposent d'une "salle adaptable" de la mettre à disposition des familles à l'occasion de funérailles républicaines, et pour le cas particulier de Saint-Thual à la salle polyvalente.

S'appuyant sur le rapport de la commission des lois du décembre 2018, (http://www.senat.fr/rap/l18-177/l18-177_mono.html) et le CGCT, le conseil municipal retient que le principe de liberté de choix des funérailles, entre obsèques civiles ou religieuses, est garanti depuis la fin du XIX^e siècle et la loi du 15 novembre 1887. Il retient encore de ce rapport que les règles actuelles de la domanialité publique permettent déjà l'organisation d'obsèques civiles au sein de bâtiments communaux, lorsque les communes l'autorisent, et qu'en conséquence, les municipalités n'ont aucune obligation.

Après délibération, le conseil municipal :

A l'issue d'un vote : 2 Pour et 2 Abstentions et 9 Contre

- Décide de ne pas autoriser de cérémonie d'obsèques dans la salle polyvalente.

Délibération 2021/16	Bâtiments communaux – Devis divers
---------------------------------------	---

Différents travaux d'entretien sont présentés à l'assemblée à savoir :

1°- A l'école primaire, entretien des VMC avec AIR CONTROL OUEST à NOYAL-CHATILLON Montant 100€ ht,

2°- Dans les classes modulaires, maintenance des climatisations avec Dalkia Froid Solutions – Agence de ST-MALO Montant 245€ ht.

3°- Travaux électriques :

- A la salle, le devis de l'entreprise DENOUAL se chiffre à 755.36€ ht,
- Au logement de l'étage de la mairie, le devis de l'entreprise DENOUAL se chiffre à 2 054.74€ ht

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte les différents devis et contrats présentés, en précisant qu'il convient d'ajouter l'entretien de la VMC à la mairie,
- Donne pouvoir de signature à Mr le Maire.

Délibération 2021/17	Appel au service Chantier Insertion pour tailles de haies
---------------------------------------	--

140h de travail sont proposées pour la taille de la haie du parking, la haie de charme au lotissement et la haie du terrain de foot soit un coût de prestation de 1400€ pour une intervention en octobre 2021.

35h de travail sont aussi envisagées pour l'entretien des lagunes (station de traitement des eaux usées) soit 350€ pour une intervention en janvier 2022. Cette dernière prestation relèvera du budget annexe assainissement.

Après délibération, le conseil Municipal :

- Accepte de passer convention avec le Chantier d'Accompagnement de la Communauté de Commune Bretagne Romantique, pour les travaux listés précédemment,
- Donne pouvoir de signature au Maire pour les documents se rapportant à la présente décision.

Information	Equipement d'une surface de glisse universelle (Pumptrack)
--------------------	---

Les élus ont pris connaissance du projet réalisé sur la commune de SAINT-PERE MARC EN POULET. Après consultation de différents maîtres d'œuvre dans le domaine, le conseil se prononcera définitivement sur l'attribution de la maîtrise d'œuvre lors d'un prochain conseil.

	Questions diverses
--	---------------------------

Délibération 2021/18	Travaux de Voirie
---------------------------------------	--------------------------

Différents travaux de voirie sont évoqués ; des propositions de devis sont faites à la commune par la Communauté Bretagne Romantique

- 1- Peinture routière sur la VC 10 dite de Tinténiac ; le devis de SMR pour 1400 mètres linéaires est de 1400€ ht,
- 2- Signalisation au carrefour du Ballet (mise en place d'un stop) ; le devis SMR est de 808.10€ pour une prestation comprenant fourniture + pose + peinture au sol + miroir.

Après délibération, le conseil Municipal :

- Accepte par 9 voix pour et 4 abstentions la prestation de peinture avec SMR pour 1400€,
- Adopte à l'unanimité la signalisation au carrefour du ballet, avec SMR pour 808.10€,
- Charge les services de la Communauté de Communes Bretagne Romantique de faire réaliser ces prestations.

Délibération 2021/19	Acquisition d'une cuve à fuel
---------------------------------------	--------------------------------------

Trois devis sont présentés à l'assemblée :

H TUBE	AGRI MELESSE	SOFIBAC
Cuve fuel de 1000l	Cuve fuel de 750l	Cuve fuel de 400l
833.60€ ht	1 025€ ht	840.63€

Considérant les besoins de la collectivité, et vu les devis présentés,

Après délibération, le conseil Municipal :

- Retient l'offre d'Agri Melesse, au prix de 1 025€ ht, pour l'acquisition d'une cuve à fuel pour le service technique de la commune.

1- Recrutement au secrétariat de la mairie

A l'issue des premiers entretiens, les 2 candidats pré sélectionnés pour un 2^{ème} entretien n'ont pas donné de suite. A présent, la collectivité décide de relancer un nouvel appel à candidature, et d'envisager en parallèle une formation Prémicol avec la collaboration du CDG 35, (*Préparation aux missions des collectivités territoriales*).

2- Poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe de la mairie

Le CCD prendra fin le 4 avril 2021.

3- Commission service à la personne

Dans le cadre de la campagne de vaccination contre la Covid 19, la commission « Service à la personne » relevant du CCAS a mis en place un questionnaire remis aux personnes âgées, en vue de recueillir les attentes pour se faire vacciner.

4- SIVU Anim 6

Pour information, les orientations budgétaires 2021 du Sivu Anim'6 font apparaître une situation déficitaire significative pour cette année et les suivantes. Face à ces perspectives financières, les élus considèrent qu'il va falloir réagir.

5- Vie associative

- Au Foyer des Jeunes : un nouveau bureau est en place,
- En matière de subvention 2021, les questionnaires sont distribués aux associations en vue d'être complétés et retournés pour le 26 Février 2021,
- Clef du local des associations : à chaque utilisation, une clef sera remise au demandeur, et elle devra être restituée sitôt après occupation, contre signature.

6- Eglise : La cloche 3 ne fonctionne plus, il ne s'agit pas d'un problème de moteur mais l'état de dégradations des poutres est en cause, une poutre doit être changée. Après analyse, un devis sera présenté au prochain conseil.